

DELIBERATION N° 08/2026

Adhésion au contrat d'assurances statutaires

Le **10 mars 2026 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Monsieur Marc BEYNET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Madame Martine GARCIN
Madame MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 24-2025 autorisant le Président à signer et notifier le marché d'assurances statutaires au profit des collectivités et du CDG05 ;

VU la délibération 04-2025 autorisant le lancement du marché d'assurances statutaires.

LE PRESIDENT

Le conseil d'administration a autorisé le Président à lancer une procédure groupée de passation d'un marché d'assurance statutaire pour le compte des collectivités territoriales et pour le compte du CDG 05.

Il convient désormais d'acter l'adhésion du CDG 05 à ce contrat-groupe d'assurance statutaire avec le prestataire retenu. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents relatifs à son exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 14

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion ainsi que tous les documents relatifs à son exécution.

Fait à Gap, le 10 mars 2026

Le Président

Marcel CANNAT